

Avant de passer à ce qui me semble être la morale de cette conférence, précisons quelques définitions :

**-L'excision est l'ablation de tout ou partie du clitoris, élément anatomophysiologique richement innervé et vascularisé.**

-L'infibulation est l'ablation et la suture des grandes lèvres en plus de l'excision.

### **Quelles conséquences ?**

Dans un article intéressant publié sur la mutilation génitale féminine et la santé de la mère et l'enfant, Dr Marie-Hélène Franjou nous rapporte une partie des nombreuses conséquences :

#### 1-Immédiates :

-Des douleurs résiduelles importantes accompagnées de peur, d'angoisse et parfois d'un grave état de choc.

-Le saignement occasionné peut entraîner un état de collapsus mortel.

#### 2-Ulterieures :

-Potentialisation du risque de stérilité en raison de la précarité des conditions d'hygiène.

-La diffusion des agents pathogènes peut provoquer une infection généralisée qui, sans prise en charge adéquate et urgente entraîne inéluctablement la mort. Parmi les nombreux agents pathogènes, on peut citer le bacille tétanique, le virus du sida etc.

-Les graves complications gynéco- obstétricales, une véritable menace pour le Bébé et sa mère.

- Les déchirures périnéales sont 3 fois plus importantes que dans la population non mutilée.

-Les souffrances foetales plus nombreuses chez les enfants nés des mères mutilées.

-La perte constamment définitive de la sensibilité.

-Les fistules vésico-vaginales et recto-vaginales en raison de l'allongement excessif du temps d'accouchement qui a pour corollaire la nécrose tissulaire.

Les fistules ainsi constituées se manifestent par les pertes involontaires d'urines et de selles. Cette infirmité est très mal tolérée dans nos sociétés et fait malheureusement l'objet de marginalisation très sévère avec rejet et divorce. La femme qui était ravissante, devient du jour au lendemain démoniaque, sorcière etc.

-Les complications psychiatriques sont rapportées par beaucoup d'autres auteurs.

La mutilation n'est autorisée ni par la science ni par la religion.

Elle relève d'une vieille pratique de l'instinct grégaire de conservation : on la fait parce que les

ancêtres la faisaient et on ne se soucie pas des conséquences gravissimes de cette pratique dégradante, génératrice d'un véritable problème de santé publique.

Nous devons refuser de rester esclave de nos vieilles pratiques décalées, des vices réhibitoires et médiévistes, responsables de nombreux cas de décès et d'infirmités assez lourdes.

On peut tirer de cette histoire la morale suivante : Sans hésitation tout geste sans bénéfice, compromettant gravement le bien-être physique et mental d'une personne et de son enfant est forcément interdit par le tout puissant Allah.

Par Amadou Diallo